



16<sup>e</sup> édition du concours international de poésie en  
langue française pour lycéens et étudiants, apprentis  
et tous les jeunes en formation  
de 15 à 25 ans, via internet  
du 2 janvier au 6 avril 2014

---

## Mode d'emploi

La participation au concours est libre et gratuite. Elle se fait via le site :

**[www.poesie-en-liberte.fr](http://www.poesie-en-liberte.fr)**

A l'issue du concours, un Comité de lecture établit un choix d'environ trois cents textes qui sont soumis au Jury. Ce Comité est composé des organisateurs, de professionnels de l'édition, de la culture, de l'éducation, de lycéens, d'étudiants, d'apprentis et de poètes.

Le Jury est composé de onze lycéens, étudiants et apprentis de France et de l'étranger. S'ils le souhaitent, les lauréats de l'année précédente peuvent être membres du jury. Il est présidé par un poète. Les délibérations se déroulent pendant une semaine fin mai.

Le jury établit les palmarès et propose un choix de textes pour l'anthologie annuelle du concours. Le recueil est publié pour la remise des prix.

Les palmarès sont proclamés au mois de juin sur le site du concours. La liste des lycéens, étudiants et apprentis sélectionnés retenus pour l'anthologie annuelle du concours est mise en ligne courant septembre.

Une cérémonie de remise des prix est organisée à Paris au mois de novembre. Sont invités les lauréats de France et les Premiers prix de l'étranger.

## Règlement

Poésie en liberté est un concours international de poésie en langue française via Internet, pour les lycéens, étudiants, apprentis et tous les jeunes en formation de 15 à 25 ans.

Il est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Il est en relation avec des opérations nationales telles que la Semaine de la langue française et de la francophonie et le Printemps des poètes. Il est organisé par l'association Poésie en liberté avec le soutien de nombreux partenaires.

Le concours est ouvert aux lycéens, étudiants et apprentis, à tous les jeunes en formation de 15 à 25 ans, en France et à l'étranger. Il est ouvert notamment ouvert aux lycées français à l'étranger, aux lycéens et étudiants des pays francophones et non francophones. Il est également ouvert aux jeunes suivant un Parcours personnalisé de scolarisation.

La participation consiste en l'envoi d'un poème inédit, en vers ou en prose de 30 vers ou lignes maximum. Elle est limitée à un seul poème par candidat. Elle se fait exclusivement en utilisant le formulaire publié sur le site : [www.poesie-en-liberte.fr](http://www.poesie-en-liberte.fr)

Chaque candidat, par son envoi, garantit l'authenticité de son texte. Pour que la participation puisse être validée, le formulaire d'envoi du poème sur le site doit être correctement et complètement renseigné.

Par leur participation au concours les candidats acceptent :

- La publication des textes sur le site du concours et les sites des partenaires.
- La publication en anthologie de leur texte.
- Leur exploitation, non rémunérée, à des fins pédagogiques et culturelles.

Les textes doivent parvenir aux organisateurs aux dates indiquées uniquement par l'intermédiaire du site Internet :

**[www.poesie-en-liberte.fr](http://www.poesie-en-liberte.fr)**

La liste des lauréats sera publiée sur le site à partir du mois de juin (en respectant les règles en vigueur). Les lauréats sont avertis personnellement.

Le palmarès national et international comprend sept catégories :

- Lycées français et enseignement supérieur de France. Trois lauréats par niveau : secondes, premières, terminales, étudiants : ils seront invités à Paris pour la remise des prix.
- Lycées français de l'étranger. Trois lauréats par niveau : secondes, premières, terminales. Les premiers prix seront invités en France pour la remise des prix.
- Lycées et enseignement supérieur de l'étranger. Trois lauréats par niveau : secondes, premières, terminales, étudiants. Les premiers prix de chaque catégorie seront invités en France pour la remise des prix.
- Un palmarès spécifique aux lycées et cycles supérieurs de l'enseignement agricole de France. Un lauréat par niveau : BEP, Bac Pro, BTS. Ils sont invités à la remise des prix.
- Un palmarès spécifique à l'Île-de-France est organisé en partenariat avec le Conseil régional. Il récompense un lycée francilien au titre de la meilleure participation ainsi que trois lycéens : seconde, première et terminale. Ils sont invités à la remise des prix.
- Un palmarès spécifique pour les apprentis : 8 lauréats (2 par niveau) pour la France et 4 lauréats (1 par niveau) pour l'Île de-France. Ils sont invités à la remise des prix.
- Un palmarès spécifique pour les jeunes scolarisés en Parcours personnalisé de scolarisation : 3 lauréats (1 par niveau). Ils sont invités à la remise des prix (ou à un dispositif adapté le cas échéant).
- Un palmarès des 5 Collectivités d'outre-mer : 4 prix sont créés pour la première fois (1 prix par niveau : Secondes, Premières, Terminales et Enseignement supérieur) réservés à la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna. Une remise des prix spécifique sera organisée.

## Contacts

Tél : +33.(0)1.83.62.66.48  
[contact@poesie-en-liberte.fr](mailto:contact@poesie-en-liberte.fr)  
[www.poesie-en-liberte.fr](http://www.poesie-en-liberte.fr)

Association Poésie en liberté  
Lycée Henri Wallon  
146, rue des Cités  
93300 Aubervilliers, France

Président : Jean-Marc Muller

Directeur artistique : Matthias Vincenot

*Merci aux éditeurs qui apportent leur soutien : les Editions le Temps des Cerises, les Editions Bruno Doucey, Schena Editore, les Editions Lanskine, les Editions du Cygne et la revue Sarrazine.*